Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011
- Compte principal

Le conseil municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2011 pour le compte principal. Le débat ne donne pas lieu à un vote.

.

Il est rappelé que pour l'année 2010 :

▪ Le budget prévisionnel s'établissait à :
- pour le fonctionnement : 11 966 099,75
- pour l'investissement : 8 404 200,02

▪ Sur un total de dépenses prévisionnelles de **20 370 299 €,** l'exécution devrait s'établir à environ **5 845 620 €** pour les dépenses d'investissement et **11 151 632 €** pour les dépenses de fonctionnement, soit un total de **16 997 252 €.**

▪ En termes d'opérations d'investissement, ont notamment été réalisés les investissements suivants :

» Le remboursement du capital de la dette ;
» L'élaboration du PLU ;
» Les études pour la structuration du bourg du Tévelave ;
» La consignation pour l'acquisition du terrain AM 419 du Ruisseau ;
» L'acquisition de matériels et de mobiliers divers pour les services communaux et les établissements scolaires ;
» La finalisation des travaux pour l'extension de l'école maternelle du Centre et de l'école Paul Hermann ;
» La réalisation d'une partie des travaux de la médiathèque ;
» Les travaux de mise en conformité de la Salle Georges Brassens ;
» L'élargissement de la voie d'accès attenante au Service Technique.

Au 1er janvier 2011, la structure en personnel était composée de **285 agents** dont :

→ **145 Emplois permanents** avec :

▪ **76** agents titulaires et stagiaires (5 Cadre A, 14 cadre B et 57 agents de catégorie C)
▪ **61** agents non titulaires
▪ **08** agents contractuels

→ **140 Emplois aidés** dont :

▪ **63** Contrats d'accompagnement dans l'emploi
▪ **76** Contrats Uniques d'Insertion
▪ **01** apprenti

La masse salariale totale 2010 s'établit à **6 206 950 €.**

La fiscalité directe attendue pour la Commune en 2010, représente un produit de 1 400 000 €.

…/…

Pour ce qui concerne l'année 2011 :

La loi de finances 2011 fait apparaître un gel des dotations de l'Etat.

En fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2011 peuvent être estimées à **12 360 000 €**, soit :

Ressources fiscales :	
Impôts directs (produits des 3 taxes) :	1 500 000
Impôts indirects :	
Produits de l'octroi de mer :	4 454 147
Taxe sur les carburants :	996 000
Taxe additionnelle aux droits de mutations :	70 000
Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles	30 000
Dotation de solidarité communautaire	842 404
Dotation :	
Dotation forfaitaire :	1 501 318
Dotation nationale de péréquation :	520 760
Compensations sur emplois aidés :	1 190 700
Compensations diverses :	44 504
Autres ressources :	
Subvention CAF (PARS, CLSH) :	418 520
Revenus des immeubles :	16 000
Produits divers (piscine, cantine, micro-crèches…) :	432 000
Reprises sur subventions :	27 000
Excédent de fonctionnement de l'année N-1	320 000

En investissement :

Les recettes devraient représenter environ **7 000 000 €.**

Produit des emprunts :	818 000
FCTVA :	385 000
TLE :	100 000
Subvention du Conseil Régional :	2 081 208
Subvention du Conseil Général :	827 153
Produit des cessions	1 210 000
Amortissements divers :	610 000
Prélèvement sur la section de fonctionnement	954 000

Soit un total de recettes prévisionnelles, pour l'année, estimées à (investissement plus fonctionnement) : **19 300 000 €.**

…/…

En matière de dépenses, il y a lieu de prendre en compte notamment les éléments suivants :

1) Le remboursement de la dette qui sera d'environ :
 - En capital : 666 700
 - En intérêts : 335 769

2) En inscription nouvelle : il y aura notamment en investissement une enveloppe d'environ **6 300 000 € :**

▪ L'étude pour la mise en révision du PLU	90 000
• Les études de programmation urbaine pour les zones AUS du PLU	30 000
• Divers travaux dans les écoles	355 000
• Les travaux de réhabilitation du relais de l'insertion	250 000
• Les travaux de réhabilitation du gymnase	1 700 000
• Les travaux de réalisation du plateau sportif de Ravine Sèche	488 000
• Les travaux de réhabilitation des bassins de la piscine	52 000
• Les travaux de VRD de la zone de l'ex-ferme en aval	2 500 000
• La dotation en matériel technique, mobilier et informatiques pour les services et les écoles	306 000
• La budgétisation des dotations nécessaires à l'équipement de la médiathèque	631 000

3) En fonctionnement, les dépenses porteront sur :

• les dépenses de personnel qui devraient représenter une masse de 6 540 000 €

• les autres charges de fonctionnement devraient représenter environ :
- 2 746 000 € pour les charges à caractère général
- 758 000 € pour les charges de gestion courante
- 204 320 € pour les charges exceptionnelles
- 610 000 € pour les amortissements divers
- 335 800 € pour les charges financières

Au regard de ces données prévisionnelles, le conseil est invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2011.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2011** sont fixées telles que présentées ci-dessus tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire